

DECRET N° 2001 - 166 / PR

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE DE
REGLEMENTATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur proposition du Ministre de l'équipement, des mines, de l'énergie et des postes et télécommunications ;

Vu la constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu la loi n° 2000-012 du 18 juillet 2000 relative au secteur de l'électricité ;

Vu le décret n° 2000-079/PR du 8 octobre 2000 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret n° 2000-089/PR du 8 novembre 2000 portant définition des modalités d'exercice des activités réglementées conformément à la loi n° 2000-012 relative au secteur de l'électricité ;

Vu le décret n° 2000-090/PR du 8 novembre 2000 portant organisation et fonctionnement de l'autorité de réglementation du secteur de l'électricité ;

Vu le décret n° 2001- 100/PR du 19 mars 2001 portant nomination des membres du Comité de Direction de l'Autorité de Réglementation du secteur de l'électricité ;

Le conseil des ministres entendu ;

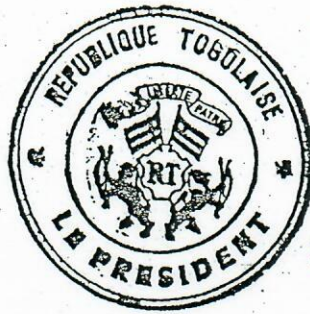
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur NOUPOKOU Dammipi, ingénieur électromécanicien, est nommé Directeur Général de l'Autorité de Réglementation du secteur de l'électricité conformément à l'article 17 de la loi n° 2000-012 relative au secteur de l'électricité.

Article 2 : Le Ministre de l'équipement, des mines, de l'énergie et des postes et télécommunications est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 25 SEP. 2001

Le Président de la République



Signé :

GNASSINGBE EYADEMA

Le Premier Ministre

Signé :

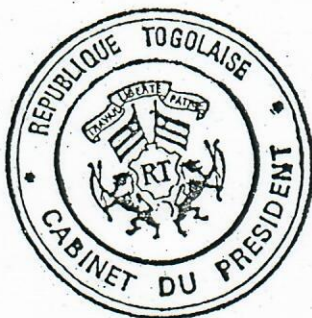
Agbéyomé Messan KODJO

Le Ministre de l'équipement, des mines,
de l'énergie et des postes et télécommunications

Signé :

Tchamdja ANDJO

POUR AMPLIATION
LE DIRECTEUR DE CABINET
DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



Gbégnon AMEGBOH